

# MASTER

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master ;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 septembre 2009 relatif à l'habilitation de l'Université de Nantes à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. Cyril PIJOAN, né le 10 février 1974 à MENDE (48) en vue de son inscription au master ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**, à finalité PROFESSIONNELLE, mention SANTE - SOCIAL, spécialité **INGENIERIE ET GESTION DES INTERVENTIONS SOCIALES**, *mention assez bien*

est délivré à **M. Cyril PIJOAN**

au titre de l'année universitaire 2008-2009

et confère le **grade de master**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Le titulaire



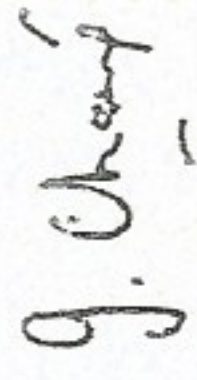
Le Président,

  
Yves LECOINTE

N° NANTES 8097771 2009340096

Fait à Nantes, le 8 décembre 2009

Le Recteur d'Académie,  
Chancelier des universités



Gérald CHAIX

